



AGENDA 21 DU PAYS DE BEAUCE

Document de travail pour les réunions intercommunales

Janvier 2012



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LA DÉMARCHE AGENDA 21 : OBJECTIFS ET METHODE	3
CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
LA MÉTHODE	5
DEUX QUESTIONNEMENTS TRANSVERSAUX	9
LA BONNE GOUVERNANCE POUR LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS	9
LE BON MAILLAGE TERRITORIAL.....	10
TROIS GRANDS CHANTIERS QUI POURRAIENT STRUCTURER LA REFLEXION AGENDA 21	12
CHANTIER 1 : CONNAITRE, PRÉSERVER ET GÉRER À LONG TERME LES PATRIMOINES ET LES RESSOURCES NATURELLES.....	12
CHANTIER 2 : DÉVELOPPER DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DURABLES	16
CHANTIER 3 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL À LA FAVEUR D'UNE ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES	20

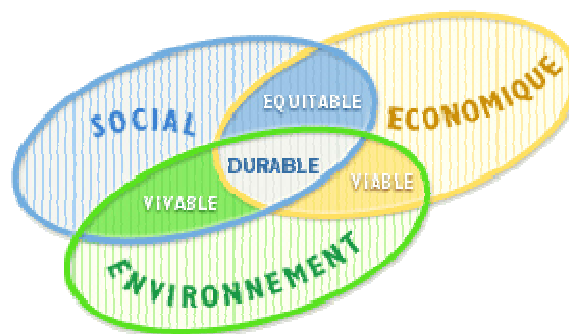
LA DÉMARCHE AGENDA 21 : OBJECTIFS ET METHODE

Contexte et objectifs

1. Le développement durable

La problématique du développement durable s'est construite progressivement, au cours des trois dernières décennies.

Le sommet de Rio en 1992, a concrétisé cette notion avec l'adoption de « La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » texte fondateur, accompagné d'un document de propositions non juridiquement contraignantes mais faisant autorité, " l'Agenda pour le XXIème siècle ", dit Agenda 21.



La mise en pratique du Développement Durable dans la stratégie de développement d'un territoire repose sur :

5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains (Bien-être et qualité de vie)
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- Modes de production et consommation responsables

5 éléments de démarche :

- Participation des acteurs du territoire
- Transversalité des approches
- Organisation du pilotage
- Évaluation
- Amélioration continue

2. L'outil Agenda 21 local

Chapitre 28 issu de la déclaration de Rio en 1992

« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un **dialogue avec les habitants**, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter « **un programme Action 21 (Agenda 21) à l'échelon de la collectivité** ». La concertation locale et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités de s'instruire au contact des habitants et des associations civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées »

L'Agenda 21 c'est :

- une démarche d'amélioration continue qui mobilise l'ensemble des acteurs,
- une stratégie et un plan d'actions à longs termes,

dans le but de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire sur ses dimensions sociales, environnementales et économiques.

L'Agenda 21 a pour ambition de :

- améliorer la qualité et la vie des populations
- économiser les ressources naturelles
- renforcer l'attractivité des territoires
- organiser la participation de tous les acteurs du territoire

Alors que l'évaluation de la première Charte de Développement faisait clairement état d'un manque de traitement des aspects environnementaux et sociaux au profit de la construction d'équipements sportifs et de loisirs, la nouvelle Charte du Pays de Beauce, finalisée en juillet 2007, affirme une forte volonté d'entamer une Démarche de Développement Durable transversale. C'est dans ce cadre que le Pays inscrit ses deux principaux objectifs qui consistent à développer les services à la population et à renforcer l'attractivité économique du territoire.

La réalisation en 2012, d'un Agenda 21 va permettre de revoir la charte de développement de 2007 pour affirmer davantage les principes du développement durable et poursuivre leur prise en compte dans toutes les politiques mises en œuvre par le Pays mais aussi par les communes et les communautés de communes du territoire.

3. La politique régionale

La Région Centre a marqué sa volonté d'inscrire son action dans une démarche de développement durable. Cet engagement se traduit par l'adoption, dès décembre 2003, d'une charte régionale de développement durable et la réalisation d'un Agenda 21 régional validé en session de juin 2008.

Les Contrats Régionaux de Pays ont vocation à s'inscrire dans cette démarche d'Agenda 21, exigence incontournable face aux grands enjeux de préservation de nos territoires et de notre planète.

Le Pays de Beauce a signé son Contrat de 3^{ème} génération en février 2010 pour une durée de 5 ans et les élus se sont engagés à élaborer l'Agenda 21 local en même temps que le bilan à mi-parcours du Contrat (mi-2012).

La méthode

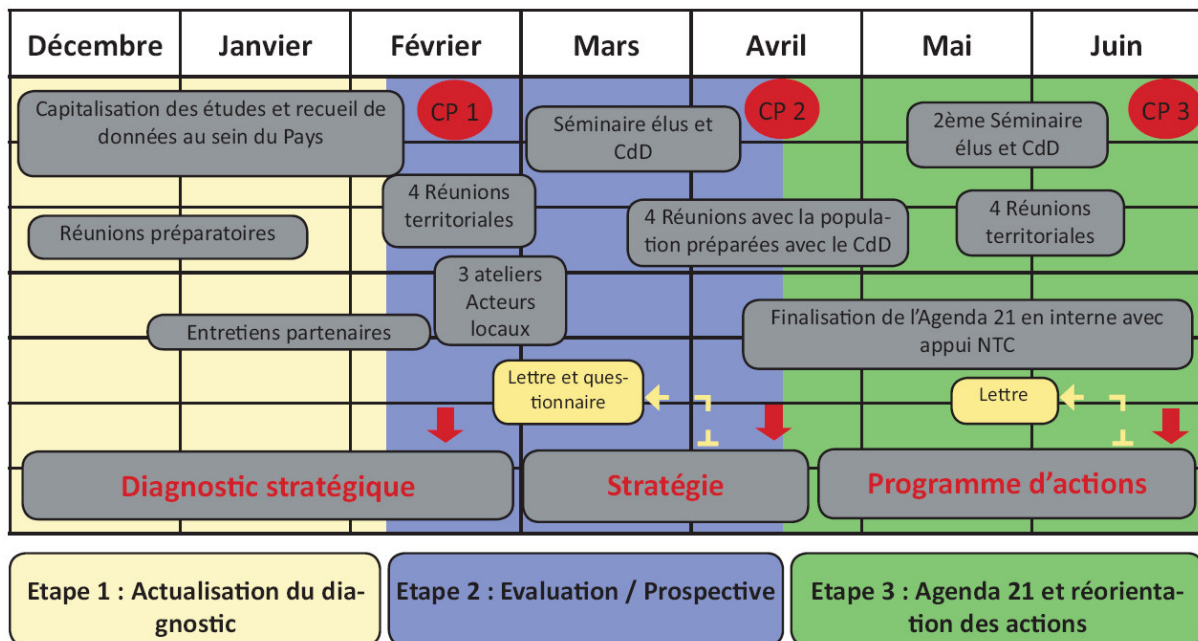
1. Calendrier général

Le calendrier de réalisation de l'étude est prévu sur environ 7 mois de travail. L'objectif est de pouvoir utiliser la stratégie Agenda 21 élaborée suite à l'évaluation des actions du Pays pour alimenter le bilan à mi-parcours de son contrat régional, ce dernier devant être remis aux services de la Région Centre avant juin 2012.

Les phases adoptées privilégient une concertation régulière des acteurs et des élus du territoire. Une concertation plus large est prévue à l'intention des habitants du territoire. Ceux-ci seront informés régulièrement par la parution d'articles dans les journaux du Pays et des collectivités membres, ainsi que par la mise à jour régulière des informations sur le site internet du Pays. Un forum de questions sur le site permettra de répondre aux habitants qui le souhaitent.

Des réunions de proximité seront organisées à deux reprises au sein de chaque communauté de communes afin d'élaborer conjointement la stratégie territoriale du Pays de Beauce avec celle-ci et permettre à tous les élus du territoire de partager le diagnostic actualisé et de s'impliquer dans les orientations qui seront prises pour l'avenir du territoire.

Une réunion du comité de pilotage (CP) aura lieu à chaque fin d'étape pour valider le travail accompli ou proposer des ajustements. Le Bureau du Pays complété par des représentants du Conseil de développement constituera le comité de pilotage de l'Agenda 21.



2. Des démarches déjà engagées localement en matière de développement durable

Le Pays de Beauce est depuis sa création un acteur majeur du développement durable sur son territoire.

Son accompagnement décisif sur de nombreuses politiques locales liées à l'équipement du territoire, les services, le tourisme, l'agriculture, le commerce et l'artisanat, le sport ou les paysages et l'environnement, ont prouvé au fil de temps la transversalité de son action et son engagement auprès des communes et communautés de communes pour promouvoir un développement « durable », respectueux de l'identité rurale et favorisant la synergie entre les acteurs.

La deuxième Charte de développement du Pays a été élaborée en 2007, à l'occasion de la définition du nouveau contrat régional de Pays. La stratégie adoptée privilégie trois objectifs forts :

- Renforcer l'attractivité et la diversité économique du territoire,
- Créer des conditions de vie adaptées à la nouvelle population du monde rural,
- Préserver les ressources naturelles et un cadre de vie de qualité

L'inscription de thématiques nouvelles, largement tournées vers le développement durable, constitue un socle fort pour l'élaboration actuelle de l'Agenda 21 du Pays de Beauce. Son engagement en faveur de la mobilité, de l'habitat, de la performance énergétique ou encore de la biodiversité lui a permis de se doter d'outils d'analyse nouveaux, et de sensibiliser la population et les acteurs locaux autour de ces enjeux majeurs du développement durable.

La mise en œuvre de la Charte de développement à travers le contrat régional de Pays a permis la réalisation de nombreuses études :

- Etude sur les services à la population : Cette étude a permis d'identifier les potentialités locales et de donner des orientations en matière d'équipement du territoire pour répondre aux nouveaux besoins de la population (halte-garderie, relais multi accueil, maison de services publics, maison de santé, centre de loisirs, médiathèque, etc.)

- Schéma local de mobilité : A l'instigation de la Région Centre, tous les Pays doivent désormais se doter d'une stratégie en matière de mobilité des personnes. A travers cette étude, le Pays de Beauce a permis aux acteurs locaux de mieux connaître l'offre et la demande de mobilité sur le territoire afin de définir un programme d'actions pour améliorer l'accès à la mobilité des habitants, mais également promouvoir une mobilité plus durable.

- Etude de redéfinition stratégique de la Route du Blé en Beauce : cette étude a permis d'évaluer et de définir un schéma de repositionnement et de développement de la Route du Blé en Beauce doté d'un plan d'actions pluriannuel qui se décline en 3 axes :

- ❖ Axe 1 : construire et gérer une marque de territoire
- ❖ Axe 2 : développer une offre de découverte pérenne, porteuse du positionnement identitaire, et faisant différence
- ❖ Axe 3 : développer, qualifier et structurer l'offre touristique de base

Un chef de projet va être recruté pour mettre en œuvre ce programme d'actions.

- Schéma territorial de l'habitat : Confronté à une pression démographique et urbaine de plus en plus importante, le Syndicat du Pays de Beauce souhaite mieux maîtriser l'évolution de son territoire en matière d'habitat et définir des orientations d'actions qui permettront aux communes et aux communautés de communes de se doter d'outils pour harmoniser leur évolution démographique,

favoriser la qualité et la diversité de l'habitat, en donnant une vision d'ensemble de la politique de l'habitat à l'échelle du Pays.

- Etude préalable à l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCMAS) :
Suite à une première opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) entre 2001 et 2006, les élus du Pays ont souhaité renouvelée cette opération désormais dénommée OCMACS. L'étude préalable a permis d'identifier le contexte du territoire, de mesurer les évolutions depuis la première opération et de définir les actions collectives à mettre en œuvre pour répondre aux besoins identifiés.

En revanche, l'approche sectorielle et thématique des actions menées par le Pays ou par les collectivités ne permet pas de donner une vision d'ensemble aux acteurs locaux des avancées en matière de prise en compte du développement durable, ni d'évaluer leurs actions ou de mesurer leurs marges de progrès par rapport à la définition d'objectifs prédéfinis à atteindre.

3. Nature du présent document

Le présent document de travail doit donner à chaque élu des 1ers éléments pour comprendre les actions menées sur le territoire et leur complémentarité.

Des réunions au sein de chaque intercommunalité du Pays seront ensuite organisées pour échanger sur les questionnements émis et sur les conclusions de ce premier rapport.

Lors de la préparation de son Agenda 21, le Pays s'est interrogé sur le rôle qu'il devait jouer désormais au côté des communes, et surtout des communautés de communes de son territoire, ces dernières s'étant considérablement développées depuis la création du Pays en 1998. La complémentarité des actions menées sur le territoire doit aujourd'hui être recherchée et nécessite une clarification du rôle de chacun et des missions ou compétences exercées.

Deux types de questionnements doivent être abordés afin de clarifier le rôle de l'intercommunalité sur le territoire.

- Il apparaît désormais utile de s'interroger sur le « Qui fait quoi » dans la définition puis la mise en œuvre de la politique de Pays. Autrement dit, Quelle doit être la valeur ajoutée de la politique de Pays par rapport aux politiques et actions développées par les communes et intercommunalités ?
- L'autre questionnement concerne le bon maillage territorial c'est-à-dire les cohérences internes au territoire en matière de politiques d'urbanisme, de services à la population, de mobilité, de localisation des activités mais également les politiques et partenariats avec les territoires périphériques.

Les interrogations qui se font jour entre la politique de Pays et celle des communautés de communes ne doivent pas être laissées de côté. Il apparaît primordial aujourd'hui dans un contexte de crise et de réforme territoriale de mieux organiser la coopération Pays/Intercommunalités afin de la rendre plus lisible et plus efficiente.

La définition d'une politique de développement durable suppose que les actions puissent être clairement identifiées et évaluées entre chaque acteur.

La suite du document s'attachera à présenter le contexte territorial, qui a beaucoup évolué depuis 10 ans et présentera les politiques publiques mises en œuvre par le Pays et les collectivités du territoire sur les grandes thématiques liées au développement durable.

Suite à cet état des lieux l'objectif des futures réunions intercommunales sera alors de répondre à trois interrogations essentielles :

- Quels acquis, valeur ajoutée, limites de la politique de Pays par rapport aux politiques développées aux échelles de proximité (communales et intercommunales)
- Comment les politiques de Pays sont relayées et mises en œuvre localement ?
- Quelle cohérence entre les politiques de Pays et les politiques intercommunales et communales ?

DEUX QUESTIONNEMENTS TRANSVERSAUX

Quelles que soient les politiques évoquées ci-après dans les trois grands chantiers, deux types d'interrogations majeures mériteront d'être systématiquement appréhendés.

La bonne gouvernance pour la définition et la mise en œuvre des projets

1. La bonne échelle et périmètre de réflexion et de définition des politiques

Le territoire du Pays est une échelle pertinente pour réfléchir à un aménagement concerté et solidaire du territoire. À ce titre il apporte une valeur ajoutée dans le sens où le Pays se positionne en tant que stratège dans une logique de cohérence géographique, de complémentarité et de maillage, de convergences de politiques sur un certain nombre d'objectifs communs (Habitat, Mobilité, Tourisme, commerce et artisanat...).

À l'échelle supra-Pays, le travail avec le Pays Dunois permet depuis 2003 de bénéficier de fonds européens dans le cadre du programme Leader+ et depuis 2008, du programme Leader. Depuis 2009 au travers de l'association Agrodynamie et Développement Durable, le Pays de Beauce, aux côtés du Pays Dunois, est un acteur important de la structuration des filières de valorisation alimentaire et non alimentaire des productions agricoles. L'association a été labellisée Cluster en 2010, ce qui lui permet de bénéficier de 200 000 € de subventions pour mettre en œuvre ses actions.

2. La bonne maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des politiques ou des projets

Si l'échelle Pays peut apparaître la bonne échelle pour définir certaines politiques, leur mise en œuvre future relève principalement des maîtrises d'ouvrage communales et intercommunales. A « la marge » le Syndicat Mixte du Pays de Beauce pourra se positionner sur certaines actions d'animations, d'informations, gestion de programmes...

3. L'amélioration des pratiques de concertation

Le Pays est doté d'un Conseil de Développement depuis 2001, composé d'une trentaine de représentants de la société civile et d'acteurs socio-économiques du territoire. Le Conseil de Développement se réunit soit seul en séance plénière, soit dans le cadre des 6 commissions de travail mises en place par le Pays de Beauce en 2008 avec les élus (commissions mixtes):

- Aménagement du territoire / SCOT

- Développement Durable / Agenda 21
- Développement économique
- Communication
- Tourisme / Culture / Route du Blé en Beauce
- Agriculture

Le Conseil de développement est l'expression d'une **démocratie participative organisée** et constitue une **force de proposition** auprès des élus qui disposent du pouvoir de décision.

Il a pour missions de :

- **donner un avis** pertinent sur les orientations d'action du Pays de Beauce et sur les projets
- assurer le **suivi** et l'**évaluation** des politiques qui en découlent (Contrat régional de Pays, programme européen...)
- être **force de proposition** et se saisir de nouveaux projets, interpellier les élus
- **faire valoir ses propres avis** fondés sur l'expression des différentes composantes de la société civile.

Dans le cadre des politiques qu'il met en œuvre, le Pays de Beauce attache une attention particulière à concerter l'ensemble des cantons qui le compose. Pour cela, des réunions cantonales ou ateliers, sont organisés avec les élus des intercommunalités et des communes (dans le cadre des études OCMACS, Mobilité, Habitat notamment).

Le Pays s'efforce aussi de communiquer sur ces actions et sur des bonnes pratiques, auprès des habitants via le journal de Pays qui est édité 1 fois par an et distribué dans toutes les boîtes à lettre et grâce au site internet ; auprès des élus par le biais de la « Lettre aux élus » qui a été relancée fin 2011 et qui sera diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux du Pays tous les 2 mois. Des outils thématiques spécifiques peuvent aussi être édités : en 2008, le Pays a édité des fiches architecturales et paysagères en partenariat avec le CAUE d'Eure et Loir.

Toutes ces actions de concertation et de communication ont pour objectifs de mieux appréhender les problématiques locales et de mettre en avant les bonnes pratiques des collectivités et des partenaires du Pays.

Le bon maillage territorial

1. Une interrogation sur la nature même du développement du territoire du Pays de Beauce

Le Pays de Beauce s'est constitué autour d'un projet de territoire réunissant 4 cantons polarisés par des aires urbaines extérieures en forte extension. La défense du caractère rural du territoire a été dès le départ un des enjeux forts de la création du Pays. La Charte de développement du Pays actualisée en 2007 réaffirme cette volonté de défense de la ruralité du territoire, en tirant parti du développement périurbain pour améliorer l'offre locale d'équipements et de services. Pourtant, face aux pressions urbaines et démographiques de l'agglomération parisienne, chartraine ou orléanaise, les communes du Pays semblent éprouver des difficultés à maîtriser l'influence de ces aires urbaines

sur leur développement. Etablir un projet de territoire cohérent et mutualisé entre les 83 communes et les 4 intercommunalités du Pays doit prendre en compte aujourd'hui l'évolution du contexte institutionnel (réforme territoriale), social (dépendance, logement, formation), économique (chômage, inflation, augmentation du coût de la vie) et environnemental (protection de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, qualité de l'eau). Ces « nouvelles problématiques » nécessitent aujourd'hui de repenser le projet de territoire à l'échelle du Pays et de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face aux enjeux de demain.

2. Une logique générale sur le maillage

L'interrogation en 2009-2010 sur l'opportunité de réaliser un SCoT a permis d'esquisser l'intérêt de réfléchir à un maillage territorial à l'échelle du Pays. La capacité à considérer ce maillage à une échelle dépassant celle du canton est apparue comme une problématique nouvelle. La question du périmètre du Pays peut expliquer le manque de consensus sur le projet de SCoT. Celui-ci n'a pas semblé pertinent pour plusieurs raisons, d'une part certaines intercommunalités se sont senties éloignées dans leur problématique territoriale, d'autres ont craint l'aspect juridique du SCoT et la difficulté à le mettre en œuvre sur un territoire récemment doté en outils d'urbanisme (PLU, cartes communales) et en politiques intercommunales. La création des communautés de communes paraissait trop récente pour envisager une évolution à court terme. Le maillage du territoire au sein du Pays est pourtant tacite. Les chefs-lieux de canton polarisent la plupart des services à la population, les autres communes parvenant parfois à se doter de services permettant de répondre à un bassin de vie micro-local.

L'intercommunalité a permis de grands progrès pour mutualiser les moyens et adapter les services à la population. Cependant ces structures ne peuvent se permettre d'aborder de front toutes les problématiques, dont certaines deviennent essentielles pour le développement du territoire. Les études du Pays sur les services (2006), la mobilité (2010), l'artisanat et le commerce (2010) et l'habitat (2011) ont permis de définir différentes actions à mener entre les pôles locaux et leur bassin de vie, sans aboutir clairement à un maillage territorial au niveau du Pays.

L'évolution du contexte au niveau national ou local va pourtant nécessiter à court terme de s'interroger à nouveau sur la pertinence d'une organisation territoriale à l'échelle supra-communale. Les thématiques tels que le développement économique (création ou extension de ZAE, implantation commerciale, etc.), les équipements et services (implantation, équilibre territorial, accessibilité, etc.), la mobilité (transports collectifs, pôles gares) ou l'habitat (décohabitation, accueil de population, maintien à domicile, etc.) seront déterminantes pour l'avenir du territoire et ne pourront plus être pensées uniquement à l'échelle communale. Les stratégies à mettre en place nécessiteront la création de synergies entre les collectivités et leur groupement. L'attractivité du territoire dépendra de plus en plus de sa capacité à s'organiser pour mettre en œuvre des politiques locales cohérentes, mutualisées et efficaces. Les réflexions thématiques engagées sur le territoire du Pays gagneront en cohérence à être traitées d'une manière plus transversale au sein d'un projet de territoire.

TROIS GRANDS CHANTIERS QUI POURRAIENT STRUCTURER LA REFLEXION AGENDA 21

Chantier 1 : Connaitre, préserver et gérer à long terme les patrimoines et les ressources naturelles

1. La connaissance et la protection des milieux et des paysages

Eléments de contexte

Les milieux naturels de Beauce sont soumis depuis longtemps à l'activité humaine, qui a façonnée les paysages et adaptée la morphologie de l'espace aux pratiques culturelles intensives. Depuis 40 ans, les milieux et les paysages beaucerons ont subi de profonds changements. L'augmentation de la taille des exploitations, la suppression/création de haies ou de surfaces en herbes, mais également l'urbanisation - via l'implantation d'activités, la voirie et les réseaux ou l'habitat – et les grandes infrastructures (TGV, autoroutes, éoliennes) ont modifié en profondeur les paysages d'autrefois. Les ressources naturelles ont été impactées par cette évolution, et beaucoup ont vu leur qualité se dégrader.

Les politiques de Pays

Le Pays s'est engagé très tôt dans la préservation des paysages et des milieux naturels de son territoire. Les contrats de régionaux de Pays ont notamment permis la réalisation d'actions spécifiques en faveur de l'identité territoriale, dont le paysage est l'un des aspects. La réalisation des fiches architecturales et paysagères en 2008 a permis de promouvoir de bonnes pratiques pour préserver les caractéristiques paysagères locales. Au sein du contrat régional, le Pays soutient la réalisation d'actions favorisant la qualité des paysages (module 5), la préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau (Module 7). Il participe au financement de diagnostics biodiversité sur des exploitations agricoles (coopérative de Boisseaux, etc.). En outre, le Pays participe également à la restauration des mares de village pour leur permettre d'accueillir à nouveau une faune et une flore, tout en valorisant le cadre de vie et l'identité locale (10 mares restaurées depuis 2001). Le Pays a également porté avec le Pays Dunois, la réalisation du DOCOB de la Zone de Protection Spéciale « Beauce et Vallée de la Conie », visant la protection des 17 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive européenne « Oiseaux ».

Les politiques intercommunales et communales

La bonne gestion des ressources naturelles, des paysages, des milieux remarquables et agricoles ne fait pas encore partie des compétences des communautés de communes. En revanche, les communes prennent de plus en plus en compte la préservation du paysage et des milieux remarquables et agricoles à travers la réalisation de Plans locaux d'urbanisme (PLU). Certaines communes et EPCI sont associés au projet de création de Zone spéciale de conservation, dont celle de la « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun » qui a été arrêtée récemment par le Ministère.

Bilan des politiques engagées localement

Le Pays est un acteur identifié pour son action en faveur de l'environnement et de la préservation des paysages et des milieux. Pour autant les politiques engagées ne font pas l'objet d'une stratégie d'ensemble impliquant les collectivités de son territoire. Ce sont des actions ponctuelles et thématiques (ZPS, mares, diagnostic biodiversité).

Les communautés de communes du territoire ne se sont pas encore saisies de cette problématique. Les communes pourraient prendre mieux en compte la préservation des milieux remarquables en les identifiant (inventaires), et en prenant des orientations plus spécifiques en faveur de la protection des paysages en réalisant par exemple une étude paysagère plus poussée lors de l'élaboration de leur PLU.

La protection des milieux et des paysages est une thématique encore récente pour les communes du Pays, car cette compétence a été gérée jusqu'ici par des administrations d'un niveau supérieur (Etat, Conseils Général et Régional). Pourtant, c'est au niveau local qu'une véritable politique de protection peut être mise en œuvre grâce à la coopération d'un ensemble d'acteurs qu'il est possible de mobiliser autour de cette problématique (agriculteurs, élus, habitants, associations, entreprises, etc.). C'est notamment à travers l'élaboration de leur document d'urbanisme que les communes peuvent jouer un rôle majeur pour mieux identifier les secteurs naturels à préserver.

2. La bonne gestion des ressources naturelles, paysages, milieux remarquables et agricoles

Eléments de contexte

Les ressources naturelles du Pays de Beauce se trouvent essentiellement dans la qualité de son sol limoneux et dans la présence d'une réserve d'eau souterraine accessible, deux éléments favorables à l'agriculture. La bonne gestion de ces ressources est une nécessité pour le maintien et la qualité de l'activité agricole, base de l'économie locale. Pourtant, ces ressources sont aujourd'hui menacées par leur exploitation intensive. La qualité de l'eau est devenue préoccupante, et devient limite pour la consommation humaine dépassant dans de nombreuses communes les seuils autorisés en nitrates et en pesticides. L'augmentation des pompages dans la nappe de Beauce permise par l'amélioration des équipements agricoles comporte également des risques d'assèchement de la ressource en eau en période de sécheresse. Le SAGE Nappe de Beauce adopté par la commission locale de l'eau le 15 septembre 2010 sera soumis à enquête publique du 23 janvier au 9 mars 2012. Il vise à maîtriser la qualité et l'usage de l'eau sur son périmètre. L'exploitation de la roche calcaire est aussi une activité importante au sein du territoire qui comporte une dizaine de carrières. Plus récemment le territoire a pu exploiter une nouvelle ressource, celle du vent. On compte aujourd'hui plus de 160 éoliennes sur le territoire du Pays.

Les politiques de Pays

Le Pays n'a pas mené de réflexion particulière concernant la bonne gestion des ressources de son territoire. Toutefois dans le cadre de son contrat régional, une étude sur la biodiversité sera engagée en 2012 afin d'élaborer une stratégie à l'échelle du Pays et s'inscrire dans les objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE = Trame verte et bleue régionale).

Les politiques intercommunales et communales

Au niveau intercommunal, les EPCI ont été contraints de se saisir de la question de l'eau. De grands projets d'interconnexion du réseau d'eau potable sont en cours sur les cantons de Janville et de Voves, ou ont été réalisés récemment (canton d'Orgères). Les communes mènent des actions d'entretien de leur patrimoine naturel lorsqu'elles en ont la gestion (parc, jardin, berges de rivière, étang, bois, etc.). La gestion différenciée des espaces verts communaux n'est pas encore répandue sur le territoire du Pays, cependant la commune d'Auneau commence à s'y intéresser.

Bilan des politiques engagées localement

Le Pays de Beauce est concerné par une problématique forte en matière de préservation de l'environnement, liée notamment aux pratiques agricoles intensives dont les impacts sur les milieux naturels (faune, flore, sols, eau, air) sont à prendre en compte. Les collectivités doivent désormais faire face aux conséquences de la dégradation des ressources naturelles (notamment en matière d'eau potable : blocage des permis de construire par les services de l'Etat) qui impactent l'image du territoire. Dans son nouveau contrat régional, le Pays soutient des actions de protection de la biodiversité et de réduction des impacts agricoles sur l'environnement. Toutefois, au regard des enjeux son action et les moyens financiers qui y sont affectés peuvent paraître faibles et mériteraient l'élaboration d'une stratégie particulière élaborée en partenariat avec les acteurs locaux.

3. L'optimisation des consommations d'espaces liées à l'urbanisation

Éléments de contexte

L'espace est l'une des principales caractéristiques de la Beauce. L'immensité de la plaine peut laisser penser que l'espace disponible ne nécessite pas un contrôle important de la consommation foncière liée à l'urbanisation. Les zones d'activités économiques de grande dimension (plusieurs centaines d'hectares) et les nombreux lotissements qui émergent progressivement consomment de plus en plus le foncier agricole. En outre, de grands projets d'infrastructure desservant Paris transitent par le territoire et consomment au passage une importante quantité de terres agricoles (A10, LGV, A154, etc.). Plus de 1000 ha pourraient être consommés prochainement par ces projets cumulés, soit l'équivalent de 5 ou 6 exploitations agricoles (entre 150 et 200 ha en moyenne).

Les politiques de Pays

Encore peu mobilisé en matière d'urbanisme, le Pays ne dispose pas d'un observatoire de la consommation d'espace, ni d'outil de planification qui en permettrait la maîtrise. Pourtant, face à l'urbanisation croissante du territoire la question de l'opportunité d'un SCoT s'est posée en 2009, sans toutefois aboutir à un consensus. La pression urbaine et l'obligation légale des SCoT pour toute nouvelle ouverture à l'urbanisation à partir de 2017 pourraient néanmoins relancer l'intérêt des collectivités du territoire pour cet outil d'aménagement transversal dans quelques années.

Les politiques intercommunales et communales

Les PLU réalisés à l'échelle des communes sont les principaux outils permettant de maîtriser la consommation d'espace liée à l'urbanisation. De nombreux PLU ont été réalisés récemment, encouragés par la possibilité de groupements de commande au sein des EPCI (CCBV, CCBO, CCBJ). A ce jour, 65 communes du Pays ont un document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration.

Bilan des politiques engagées localement

Le territoire est aujourd'hui vulnérable à la pression urbaine exercée par 3 grandes agglomérations qui le polarisent. Les communes commencent depuis peu à se doter d'outils leur permettant de maîtriser leur urbanisation, sans toutefois vouloir s'engager dans une stratégie à l'échelle

intercommunale. C'est pourtant à cette échelle qu'il sera possible d'organiser l'aménagement du territoire en protégeant son identité rurale d'une extension périurbaine incontrôlée qui lui serait dommageable.

4. La qualité des formes urbaines existantes et de leurs extensions

Éléments de contexte

Les villages de Beauce offrent une grande homogénéité architecturale dans leur organisation et l'utilisation de la pierre calcaire, qui lui confèrent une identité remarquable. Structurer le plus souvent en étoile, de manière condensée, la morphologie des villes et villages constitue un élément essentiel du paysage de Beauce. Pourtant les extensions récentes ont souvent porté atteinte à cette identité en ne tenant pas compte de ces caractéristiques. La pression urbaine a précipité la construction de lotissements ou de bâtis diffus greffés de façon anarchique sur le tissu urbain existant. La réalisation récente de documents d'urbanisme sur la plupart des communes permet aujourd'hui de mieux organiser l'urbanisation, mais les opérations d'habitat montrent encore trop fréquemment une mauvaise insertion du bâti dans le paysage et l'emploi de matériaux de construction mal adaptés à la Beauce. Les extensions urbaines pour la construction de zones d'activités sont également importantes sur le territoire. Leur implantation en entrée de ville marque souvent une rupture avec le tissu urbain traditionnel et contraste avec la forme du bâti environnant.

Les politiques de Pays

La réalisation de fiches architecturales et paysagères a permis au Pays de Beauce de se doter d'un outil précieux pour favoriser la qualité urbaine et architecturale de son territoire. Elles sont annexées dans la plupart des PLU qui ont été élaborés depuis 2006. Leur diffusion et leur utilisation nécessitent cependant un effort supplémentaire. En l'absence de SCoT, le pays ne peut avoir un outil réglementant les extensions et la qualité des formes urbaines.

Les politiques intercommunales et communales

Les politiques intercommunales et communales contribuent à la qualité des formes urbaines du territoire à travers de nombreux projets. La création de zones d'activités économiques peut leur permettre de promouvoir des formes urbaines et des paysagements de qualité. L'implantation d'un nouvel équipement est aussi l'occasion de soigner son insertion bâti et paysagère dans une commune. Mais c'est surtout au sein de leur document d'urbanisme que les communes ont un réel impact, parfois négligé, sur la forme urbaine en devenir de leur territoire.

Bilan des politiques engagées localement

L'évolution des formes urbaines locales montre un risque de banalisation du paysage au regard de ce qui se passe sur d'autres territoires plus urbanisés. L'organisation du tissu urbain, la silhouette des villages, les modes d'implantation de l'habitat doivent être considérés comme des éléments à mieux prendre en compte pour préserver l'identité du territoire. Une harmonisation des règles concernant les formes urbaines et les extensions devient utile à l'échelle intercommunale. Les fiches architecturales du Pays peuvent jouer ce rôle, à condition qu'elles fassent l'objet d'une promotion particulière auprès des habitants et des acteurs de la construction dans le cadre du nouveau contrat régional. Mais c'est surtout au sein des documents d'urbanisme que les élus trouveront les outils pour infléchir certaines tendances et promouvoir des formes urbaines plus qualitatives.

Chantier 2 : Développer des filières économiques durables

Concernant le développement économique du territoire du Pays de Beauce, deux principes transversaux pourraient être mis en avant :

- **Travailler sur le bon maillage** : localisation des activités industrielles et logistiques, commerciales et artisanales (développement de ZAE...)
- **Travailler sur des logiques de filières économiques durables** c'est-à-dire :
 - Des activités à forte résonance sur le territoire : agro-ressources, biomasse...
 - Des activités de valorisation du positionnement territorial : logistique...
 - Des activités préservant une valeur-ajoutée maximale sur le territoire
 - Des activités permettant le développement d'emplois durables en optimisant l'articulation emploi/formation/insertion
 - Des activités économiques ayant des modes de production respectueux de l'environnement et faiblement consommateur d'énergie

1. Filières alimentaires agricoles et agroalimentaires

Éléments de contexte

L'activité agricole du Pays de Beauce est fortement dominée par les cultures céréalières. Néanmoins d'autres filières existent sur le territoire : les légumes de plein champs (secs ou frais), les betteraves industrielles pour l'activité sucrière, les semences, les plantes médicinales...mais toutes ces productions sont très majoritairement transformées en dehors du département d'Eure et Loir. Les seules unités de transformation implantées sur le territoire sont : Novandie à Auneau (produits lactés des marques Andros, Mamie Nova) et la sucrerie de Toury (groupe Vermandoise).

Depuis 2 ans, on enregistre une hausse des installations en Agriculture Biologique et plus particulièrement en maraîchage Biologique (4 créations en 2 ans).

Excepté quelques exploitations avicoles (hors sol), d'ovins et de caprins, l'élevage est quasiment absent du territoire.

Les politiques de Pays

Le Pays au travers de son Contrat régional de Pays soutient la diversification des exploitations agricoles vers des productions alimentaires à forte valeur ajoutée et soutient le développement de l'Agriculture Biologique (financement réservé : 50 000 €).

Le Pays souhaite aussi encourager la vente en circuits courts (vente directe à la ferme) en promouvant les producteurs locaux.

Les politiques intercommunales et communales

Certaines communautés de communes ont fait la démarche de s'informer sur les possibilités d'approvisionnement des cantines scolaires en circuit courts mais pour le moment, aucun projet ne s'est concrétisé.

Bilan des politiques engagées localement

La politique du Pays en faveur des filières agricoles alimentaires et agroalimentaires peut apparaître peu ambitieuse au regard de l'enveloppe financière qui lui a été réservée dans le Contrat régional de Pays (50 000 € sur 5 ans). De plus, le Pays n'est pas le seul acteur à vouloir développer ces filières et il

possède peu de leviers d'action. En effet, pour structurer localement une véritable filière alimentaire en privilégiant la commercialisation ou l'approvisionnement en circuits courts, il faut qu'il y ait une volonté politique des communes, communautés de communes, EHPAD, qui gèrent des services de restauration collective. Une réflexion de ce type était difficile il y a encore quelques années faute d'un nombre suffisant de producteurs locaux. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles installations soutenues par le Pays en agriculture Biologique notamment, l'approvisionnement de quelques structures pourraient être étudié à titre expérimental.

2. Filières énergétique et non alimentaire

Eléments de contexte

L'association Agrodynamie et développement durable est née en 2009 de la volonté politique des élus des Pays de Beauce et Pays Dunois, des agriculteurs et industriels locaux, de structurer des filières de valorisation non alimentaires des productions végétales (agro matériaux, agro santé, valorisation de la biomasse....) en partenariat avec les autres clusters ou associations du département : Cosmetic Valley, Bâti Durable, Valbiom notamment. Après 3 ans d'existence, les premiers projets commencent à émerger grâce à la mise en réseau des industriels, cabinets d'études, agriculteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble.

Le Pays de Beauce comptabilise aujourd'hui près de 10% de la production nationale de miscanthus (200 ha cultivés à Morainville) mais aujourd'hui cette production est peu utilisée localement faute d'installations adaptées à la combustion du miscanthus.

Les politiques de Pays

Toutes les actions pour structurer les filières agricoles non alimentaires sur le Pays de Beauce sont coordonnées par l'association Agrodynamie et développement durable.

Les politiques intercommunales et communales

Toutes les communautés de communes du Pays réfléchissent ou ont concrétisé des projets d'équipement (ALSH, écoles, équipements culturels ou sportifs...) répondant à des problématiques de performance énergétique :

- La Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères privilégie les équipements THPE avec un chauffage géothermie et la maison médicale sera un bâtiment BBC avec chauffage géothermie.
- La Communauté de Communes de la Beauce Janville, privilégie des bâtiments BBC avec chauffage à géothermie.
- La Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne réfléchit actuellement sur un gros projet de réseau de chaleur biomasse pour alimenter la future piscine, le futur restaurant scolaire, le futur pôle enfance...
- La Communauté de communes de la Beauce Alnéloise est en train d'étudier la faisabilité d'une chaudière miscanthus pour chauffer la future piscine intercommunale.

Mais aujourd'hui, seule la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise a réfléchi à une solution d'approvisionnement locale en énergie biomasse.

3. Filière touristique

Éléments de contexte

Le développement touristique du Pays de Beauce s'articule essentiellement autour de la Route du Blé en Beauce, itinéraire touristique et de découverte du patrimoine beauceron mis en place en 2002.

Depuis le départ des félins d'Auneau en 2006 (1er site touristique payant d'Eure et Loir), le Pays de Beauce, n'attire pas d'investisseurs touristiques qui privilégient plutôt le Perche, plus conforme à l'idée que les touristes se font du tourisme rural. L'offre de loisirs est assez faible mais on compte depuis 2010 la création de nouveaux lieux de visite sur la Route du Blé en Beauce : le Jardin de la Préhistoire à Auneau, l'Espace des seigneurs du Puiset et la Maison de la Beauce a été complètement restructurée en 2010. Une nouvelle ouverture est prévue en 2012 : un lieu de découverte pédagogique autour de la thématique de l'éolien.

L'offre hôtelière est très faible sur le Pays alors que l'offre d'hébergements labellisés Gîtes de France est plutôt satisfaisante avec un bon taux de remplissage.

Après 10 ans d'existence de la Route du Blé en Beauce, les retombées économiques directes de cet itinéraire sont très faibles. La restructuration du produit touristique à partir de 2012 avec le développement d'une marque de territoire et la structuration d'une véritable offre de loisirs et de découverte identitaire, devra générer à moyens et longs termes des retombées économiques sur le territoire.

Les politiques de Pays

Le Pays de Beauce soutient depuis 2002 les actions de développement de la Route du Blé en Beauce. Grâce aux 2 contrats de Pays successifs (depuis 2001), plusieurs projets de développement touristiques ont pu être accompagnés : signalisation de la Route du Blé en Beauce et communication, restauration du moulin à vent de Moutiers en Beauce, espace des seigneurs du Puiset, restructuration de la Maison de la Beauce et acquisition d'outils pédagogiques...). Le Pays participe aussi sur ses fonds propres à la valorisation de l'offre touristique : édition de la carte touristique de la Route du Blé en Beauce, création de points d'écoute Zevisit (visite guidée en mp3).

Les politiques intercommunales et communales

Aucune Communauté de Communes n'a la compétence « Tourisme » stricto sensu. La Communauté de la Beauce d'Orgères a néanmoins réalisé un projet signalétique autour de la Guerre de 1870 à Loigny la Bataille et un projet de restructuration du Musée de Loigny est en réflexion.

La Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne quant à elle, a soutenu le projet de réhabilitation du moulin à vent de Moutiers en Beauce.

Les 4 communautés de communes ne sont pas identifiées aujourd'hui comme des acteurs « incontournables » du développement touristique du Pays de Beauce.

De même les communes ont très peu d'actions touristiques : sur les 83 communes du Pays on ne compte que 2 Syndicats d'Initiative : un à Auneau et un à Orgères en Beauce.

Bilan des politiques engagées localement

Le Pays de Beauce a été moteur dès 2002 dans la mise en place de la Route du Blé en Beauce et dans la mise en réseau des acteurs touristiques et culturels. Grâce au partenariat avec le Pays Dunois, le territoire a pu bénéficier de fonds européens Leader+ pour valoriser les ressources naturelles, touristiques et culturelles ce qui a été un véritable levier d'actions pour le développement touristique. Le point faible du Pays est qu'il n'existe pas sur le territoire une véritable « locomotive »

qui permettrait d'attirer des investisseurs touristiques. Malgré tous les efforts réalisés depuis 2002, la Beauce ne bénéficie pas d'une image suffisamment valorisante. Le tourisme n'apparaît pas non plus comme une priorité pour les collectivités du territoire et donc peu de moyens y sont consacrés.

4. Filière artisanale et commerciale

Éléments de contexte

L'offre commerciale du Pays de Beauce est peu diversifiée et elle se concentre essentiellement dans les ville-pôles alors que le reste du territoire plus rural est desservi par les tournées alimentaires (65 communes sur 83 n'ont plus aucun commerces alimentaires). L'offre commerciale non alimentaire est quant à elle très faible par rapport à la moyenne des autres territoires ruraux.

L'activité artisanale se situe dans la moyenne par rapport aux autres territoires ruraux. Elle est prédominée par l'artisanat du bâtiment (70% des artisans du Pays). Les artisans sont plutôt âgés (34% ont plus de 55 ans) et 28% des commerçants ont plus de 55 ans, ce qui pose la problématique de la transmission des entreprises à moyen terme.

Les politiques de Pays

Afin de répondre aux problématiques identifiées, le Pays de Beauce a reconduit une opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en 2011. Cette opération s'articule autour de 2 volets d'aide : des aides directes à l'investissement et des actions collectives de promotion et de développement de l'artisanat et du commerce.

Les politiques intercommunales et communales

La Communauté de Communes de la Beauce de Janville va réaliser un schéma directeur de développement des activités commerciales en 2012. La Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères a également mené une étude pour recenser les besoins en locaux des artisans en vue de réfléchir à la création d'un village d'artisans à Terminiers. Les communes de Voves et d'Orgères en Beauce sont également intéressées pour réfléchir à la problématique de l'aménagement commercial de leur centre bourg.

Bilan des politiques engagées localement

Le Pays de Beauce a acquis un savoir faire dans l'animation d'opérations collectives et c'est une plus value pour le territoire car seul le Pays peut mobiliser plusieurs financeurs (État, CR, CG) pour monter une opération de ce type.

Si le Pays associe les communes et Communautés de Communes à ses réflexions, la réciproque n'est pas toujours évidente d'où une difficulté pour coordonner toutes les actions sur le territoire.

Chantier 3 : Renforcer le lien social à la faveur d'une accessibilité renforcée aux équipements et aux services

Concernant le lien social et les équipements du territoire du Pays de Beauce, deux principes transversaux pourraient être mis en avant :

- **Une logique transversale d'accessibilité renforcée pour tous :**
 - o Le bon maillage : logique de nécessaire concentration mais aussi de proximité voire de diffusion des services sur le territoire du Pays
 - o accessibilité physique, matérielle et financière, voire même psychologique (certaines personnes ne vont pas vers certains équipements ou animations car elles pensent que ce n'est pas pour elles) aux équipements et services
- **Une logique d'implication de tous :**
 - o logique de co-production et pas uniquement d'usager-consommateur : implication du tissu associatif...

1. Enfance-jeunesse, santé, personnes âgées et handicap, services publics...

Eléments de contexte

Depuis 2006, les services se sont considérablement développés sur le Pays de Beauce : chaque canton s'est doté d'équipements d'accueil pour la petite enfance (ALSH, périscolaire...) et d'une politique enfance jeunesse.

Concernant les services de santé, la situation est critique pour les cantons de Janville et Orgères en Beauce (classés en zone déficitaires par l'ARS) alors que les cantons de Voves et Auneau sont bien pourvus en professions médicales et paramédicales. Chaque canton possède son EHPAD mais aucun établissement spécialisé pour l'accueil de personnes handicapées.

Les services publics sont bien représentés sur le territoire : on dénombre 1 maison de services publics et 2 autres sont en projet.

Les politiques de Pays

Le Pays a conduit en 2006 une étude sur les services à la population qui a permis de détecter les besoins de chaque canton. Face au problème de désertification médicale le Pays pourrait réfléchir à la mise en place d'un Contrat local de Santé dans le cadre de l'Agenda 21. Pour l'enfance et la jeunesse, le Pays souhaiterait réfléchir à la mise en place d'une carte qui permettrait un accès préférentiel aux loisirs du Pays (réductions...).

Les politiques intercommunales et communales

Outre la construction d'équipements, les communautés de communes mènent des politiques volontaristes de développement et d'animation des services sur leur territoire. C'est surtout le cas pour les politiques enfance jeunesse (déléguées aux PEP28). Les Communautés de communes de la Beauce d'Orgères et de la Beauce de Janville se sont particulièrement saisies de la problématique de désertification médicale avec la construction de 2 maisons de santé pluridisciplinaires. Elles ont

comme objectif premier de maintenir les professionnels de santé déjà en place mais aussi d'attirer de nouveaux praticiens par une offre de locaux adaptés.

Bilan des politiques engagées localement

Le Pays, au travers de l'étude menée en 2006 sur les services à la population, a été un véritable déclencheur d'actions auprès des collectivités. Le Pays peut impulser des idées, des projets, mais ce n'est pas lui qui est maître d'ouvrage.

2. Sport, culture, loisirs...

Eléments de contexte

Le Pays de Beauce est convenablement pourvu en équipements sportifs. Les associations sportives et culturelles sont nombreuses et participent à l'animation de la vie locale. L'étude sur les services réalisée en 2006 par le Pays a permis de constater qu'un foyer sur dix fréquentait régulièrement un équipement sportif ou culturel. Ceux-ci sont bien répartis sur le territoire. Deux gymnases ont été construits récemment (Janville et Orgères), ainsi qu'un dojo à Voves. Les équipements culturels ont également été améliorés. Un espace culturel (médiathèque, exposition, spectacle) a été construit à Auneau et un autre le sera prochainement à Gommerville (CCBJ), des médiathèques ont été construites (Auneau, Orgères) ou le seront prochainement (Voves, Janville). La nouvelle Maison de la Beauce (Orgères), réhabilitée en 2010, est également un équipement culturel d'envergure pour le territoire. La croissance démographique contraint toutefois les intercommunalités à se doter de nouveaux équipements répondant aux besoins d'une population plus urbaine. Ainsi 2 piscines seront construites prochainement sur le territoire (Voves et Auneau).



• Photo 1 : Gymnase intercommunal de la Beauce de Janville

Les politiques de Pays

Le Pays est un partenaire important auprès des communes et des EPCI pour le financement d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs. La politique régionale qui était favorable à ce type d'équipements dans ses contrats de 2ème génération, limite désormais l'enveloppe pouvant être consacrée à ce type de projets dans les contrats de 3ème génération, tel celui du Pays. Malgré tout, le Pays consacre plus de 40 % de son enveloppe régionale (1 530 000 €) à des projets d'ordre sportifs, culturels ou de loisirs.

Les politiques intercommunales et communales

Les intercommunalités et les communes ont mené une politique d'équipement importante en matière de sport, de loisirs et de culture depuis 15 ans afin de répondre à l'arrivée de population et à son rajeunissement. Le soutien des communes aux associations est également essentiel pour le maintien d'une vie associative dynamique sur le territoire.

Bilan des politiques engagées localement

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs sont nombreux sur le territoire et participent à son attractivité. Leur réalisation récente a permis d'introduire des conceptions plus environnementales dans les modes de constructions des collectivités, par l'utilisation de matériaux naturellement renouvelables (bois), l'amélioration des performances énergétiques (isolation, mode de chauffage,

énergie renouvelable), l'accessibilité aux PMR, etc. Ces équipements favorisent également le lien social entre les habitants. A travers ces projets les collectivités prennent pleinement en compte les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Dans le futur, certains équipements mériteront peut-être d'être mutualisés au sein du Pays entre plusieurs communautés de communes. La réforme territoriale (2009-2011) ayant réduit les capacités de financements intercommunales, cela permettrait de réaliser des économies substantielles au sein des EPCI et offrirait la possibilité de créer d'autres projets.

3. L'habitat

Éléments de contexte

Le territoire du Pays présente les caractéristiques d'un territoire périurbain en croissance. La demande en matière d'habitat est importante et correspond à l'accueil de population francilienne ou chartraine. La population locale a de plus en plus de difficulté à accéder à la propriété étant donné l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier. Pour les communes la difficulté réside avant tout en la maîtrise des constructions diffuses. Mais les lotissements privés sont également nombreux et manquent souvent de qualité (diversité des typologies, économie du foncier, intégration paysagère, conception bioclimatique). La monospécificité de l'habitat disponible sur le territoire (maisons individuelles en propriété) amène une problématique de renouvellement de la population et de réponse aux besoins (décohabitation, desserrement des ménages, divorces) lors du parcours résidentiel des ménages. L'habitat indigne constitue une autre problématique propre au territoire, et notamment l'habitat des personnes âgées. L'accueil de population a permis la rénovation d'une part importante du parc ancien, mais les ménages défavorisés risquent à l'avenir de souffrir du manque d'adaptation de leur habitat aux évolutions des modes de vie. La précarité énergétique sera notamment cruciale avec l'augmentation annoncée du coût de l'énergie. Certains ménages, notamment les personnes âgées, risquent de devoir choisir entre payer leur loyer et se chauffer...

Les politiques de Pays

Les élus ont souhaité obtenir une vision d'ensemble de l'évolution du territoire en matière d'habitat pour apporter des réponses cohérentes aux besoins, en ayant si possible une stratégie intercommunale. Le Pays s'est saisi de cette question en décidant d'élaborer un Schéma territorial de l'habitat, actuellement en cours d'étude. Les orientations et le programme d'actions qui seront partagés entre les collectivités du territoire permettront de mener des actions en matière d'urbanisme et d'habitat, à l'échelle communale ou intercommunale.

Les politiques intercommunales et communales

L'habitat est une politique essentiellement communale sur le territoire. Les EPCI détiennent une compétence partielle en la matière et agissent parfois pour l'acquisition de foncier destiné à la construction de logement social ou la réalisation d'études pour des opérations « Cœur de village » avec la Région Centre. Cette politique a permis de créer un nombre important de logements publics conventionnés, 33 communes en ont bénéficié sur le territoire.

Bilan des politiques engagées localement

Les conclusions du diagnostic de l'étude Habitat montrent qu'une politique à l'échelle intercommunale devient indispensable pour appréhender correctement la problématique de l'habitat sur le territoire. L'offre de logement doit être diversifiée pour favoriser le renouvellement de la population et répondre à ses besoins. La qualité de l'habitat doit également être améliorée à

différents niveaux. D'une part la problématique de l'habitat indigne et de la précarité énergétique impose de mener des actions pour réduire cette situation. D'autre part, le territoire doit promouvoir un habitat plus qualitatif en favorisant des modes constructifs plus durables et plus économes en foncier en soutenant les communes dans la réalisation de leurs projets.

4. La mobilité

Éléments de contexte

L'accès au transport pour le public « captif » (personnes non motorisées, sans permis, âgées) ou à « mobilité réduite », la circulation des « modes doux », le « transport à la demande » constituent des thématiques nouvelles pour la majorité des communes. Pour autant la problématique de la mobilité concerne surtout les déplacements domicile-travail pour lesquels l'usage de la voiture est privilégié par la majorité des habitants se rendant dans les pôles d'emplois extérieurs (Ile-de-France, agglomération chartraine ou orléanaise). La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère nécessitent pourtant d'encourager l'usage de modes de transports moins polluants et d'avoir recours au transport collectif. Les 4 gares du Pays sont un atout pour favoriser un report modal vers le train. Toutefois, les habitudes de déplacements sont longues à changer et nécessitent une action sur le long terme de la part des collectivités engagées dans cette voie, ainsi qu'une amélioration des systèmes de transport existant pour s'adapter le mieux possible aux besoins de la population.

Les politiques de Pays

Encouragé par la Région, le Pays de Beauce s'est mobilisé en 2010 pour concevoir une stratégie durable en matière de mobilité. Des solutions innovantes ont été étudiées lors de l'élaboration d'un Schéma local de mobilité et un programme d'actions a été validé. Le Pays soutient notamment l'aménagement de pôles gares (Tourey), la mise en place de Transport à la demande ou encore l'acquisition de véhicules de transport pour des associations œuvrant auprès de personnes à mobilité réduite (ADMR, Texier Gallas).

Les politiques intercommunales et communales

Les communautés de communes du territoire sont aujourd'hui presque toutes convaincues de l'intérêt de répondre à la problématique de la mobilité en milieu rural. La mise en place de service de transport à la demande, soutenue par le Conseil Général, a constitué une première action sur la mobilité notamment pour celle des personnes âgées. Les communes agissent encore peu sur la mobilité et sont encore peu sensibilisées, sauf exception, aux actions d'aménagement favorisant l'usage des modes doux (par exemple voirie partagée, pistes cyclables, chemins piétonniers, etc.).

Bilan des politiques engagées localement

La mobilité est une problématique essentielle en milieu rural, lorsque l'accès à l'emploi, aux services et aux commerces n'est permis que par l'utilisation d'un véhicule de transport. Mais l'usage de la voiture doit être aujourd'hui limité en raison de l'impact sur l'environnement de ce mode de transport trop souvent individuel. Les territoires ruraux doivent trouver des solutions innovantes pour permettre la mobilité de la population tout en répondant aux objectifs du développement durable. L'action collective offre des opportunités et peut apporter des réponses, le Schéma local de mobilité du Pays, les actions des Communautés de communes et des Communes le prouvent. Mais ces actions doivent être poursuivies et encouragées, afin que le territoire s'adapte aux changements en cours et permette à sa population de trouver des réponses à ses usages et à ses besoins.